



## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

Le Président Marc Ravalomanana, exerçant son strict droit au retour dans son pays pour répondre à une aspiration légitime du peuple malgache et participer main tendue aux négociations en cours menées sous l'égide du Médiateur international dans le cadre de la sortie de crise, en a été brutalement empêché le samedi 19 février 2011 par le gouvernement putschiste de la HAT.

La Communauté internationale, tout spécialement en son sein l'Union Africaine qui, lors de son Sommet du 31 janvier 2011 a confirmé les sanctions individuelles décidées le 17 mars 2010 à l'encontre des dirigeants de la HAT, sont invitées instamment à exiger de ces derniers la levée immédiate et sans condition de l'interdiction de retour à Madagascar qui frappe Monsieur Marc Ravalomanana, sa famille et ses accompagnateurs.

A défaut, et puisque les conséquences immédiates du maintien de cette interdiction est d'empêcher la Mouvance Ravalomanana de faire valoir son point de vue sur les propositions de ladite "feuille de route" sur laquelle le Médiateur international souhaite obtenir les avis ou contre-propositions de toutes les parties aux négociations en cours, toute inaction tendant à les lever sera source de lourde responsabilité vis à vis du peuple malgache dont les aspirations démocratiques auront été une fois encore bafouées.

Dans ce sens, le Président Ravalomanana réitère sa confiance dans la volonté de toutes les parties, de la communauté internationale et du Médiateur international de mettre fin à la souffrance du peuple malgache comme de voir Madagascar s'engager résolument dans la voie du progrès et de la Démocratie, et appelle au sens des responsabilités la HAT.

Le 20 Février 2011.

**Le Porte Parole**

**Guy Rivo RANDRIANARISOA**